



Séance du 3 décembre 2008.

**Présents** : Mmes et MM. HENROTIN Jean, Premier Echevin délégué-Président ;  
MULLENS Guy, de BARQUIN Jules et LEJEUNE Janique, Echevins ;  
BARTHELEMY Isabelle épouse RENAULT, BILLIET Léonard, MARION Rose-Marie  
épouse HERMAN, DEFAUX Julien, PONCIN Camille, GRANDMONT André,  
MANIQUET Albert, LAVIS Thierry, ENGLEBERT Cathy épouse PERET, LIBOTTE  
Laurent, HERMAN Yvon, DERMAGNE Pierre-Yves et BONHIVERS Michel,  
Conseillers ;  
PIRSON Luc, Secrétaire communal faisant fonction.

**Délibération n° 264/2008.**

**OBJET : COMPTES ANNUELS COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2007.**

Le Conseil Communal ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et en particulier les articles L1122-23, L1312-1, L1313-1, L 3131-1, § 1<sup>er</sup>, 6°, L 3132-1 et L 3132-2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05.07.2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, et en particulier le chapitre IV du titre IV (articles 66 à 75) relatif aux comptes annuels ;

Vu la circulaire ministérielle du 14.02.2008 relative aux pièces justificatives ;

Vu les comptes annuels de l'exercice 2007 comprenant le compte budgétaire, le compte de résultats et le bilan ;

Vu le rapport rédigé en application de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Collège Communal, en date du 24 novembre 2008, n° 2161/2008, relative à la certification des comptes annuels 2007 ;

ECOUTE le commentaire du Collège Communal sur le contenu du rapport sur le compte ;

PAR 12 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION :

ARRETE les comptes annuels de l'exercice 2007 :

Récapitulatif des comptes de l'exercice 2007 :

<b>1° le compte budgétaire de l'exercice 2007 :</b>	<b>ordinaire</b>	<b>extraordinaire</b>
Résultat budgétaire (droits constatés nets-Engagements) :	2.354.157,26	- 5.359.330,59
Résultat comptable (droits constatés nets-Imputations comptables) :	2.620.684,93	- 3.031.881,99

**2° le compte de résultats au 31.12.2007 :**

Boni d'exploitation : ..... 3.547.591,40 EUR

Boni de l'exercice : ..... 3.679.282,56 EUR

**3° le bilan au 31.12.2007 :**

Actif/Passif : ..... 125.538.772,08 EUR

Expédition de la présente délibération, des comptes communaux et des pièces justificatives requises sera transmise au Collège Provincial du Conseil Provincial, pour approbation.

VILLE DE ROCHEFORT



PROVINCE DE NAMUR  
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL COMMUNAL

Séance publique

Séance du 3 décembre 2008.

**Délibération n° 264/2008 (suite 2).**

---

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal f.f.,  
(s) L. PIRSON.

Le Président,  
(s) J.HENROTIN.

Pour expédition conforme,  
Rochefort, le 3 février 2009.

Le Secrétaire communal f.f.,

Le Bourgmestre,

L. PIRSON.

F. BELLOT.